MAIRIE DE BESANÇON

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

RECU EN PREFECTURE
Le 13 avril 2022
VIA DOTELEC - S2LOW
025-212500565-20220407-D006783I0-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 31 mars 2022, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT)

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 09), Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n° 03 incluse), M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 04), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 04), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (jusqu'à la question n° 43 incluse), M. Nathan SOURISSEAU (à compter de la question n° 05), M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n° 05)

Secrétaire : Mme Juliette SORLIN

Etaient absents : Mme Anne BENEDETTO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Marie-Thérèse MICHEL

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à M. André TERZO (jusqu'à la question n° 08 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 04), M. Guillaume BAILLY à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Marie ETEVENARD à M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 44), M. Pierre-Charles HENRY à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 03 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Françoise PRESSE, Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 44), M. Nathan SOURISSEAU à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n° 04 incluse), Mme Marie ZEHAF à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 04 incluse)

OBJET : 15 - Forêts communales - Mise à disposition de bois de chauffage aux particuliers - Rôle d'affouage 2022

Délibération n° 2022/006783

15

Forêts communales
Mise à disposition de bois de chauffage aux particuliers
Rôle d'affouage 2022

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

	Date	Avis
Commission n° 2	24/03/2022	Favorable unanime (1 abstention)

Résumé :
Le présent rapport a pour objet d'arrêter la liste des foyers souhaitant bénéficier de lots de bois de chauffage issus de la forêt communale de Chailluz dans le cadre de la campagne d'affouage 2022.
La constitution des lots, le montant de la taxe d'affouage et le règlement d'affouage pour la campagne 2022 ont été validés par délibération du Conseil Municipal du 2 mars 2022.
Après appel à candidatures et tirage au sort, 8 dossiers ont été retenus. Ils figurent au rôle d'affouage annexé au présent rapport.

Contexte
La forêt communale de Besançon est gérée suivant l'aménagement forestier approuvé par le Conseil Municipal en date du 9 octobre 2020. Dans le cadre de cette gestion, le Conseil Municipal peut recourir à l'affouage et décider d'affecter tout ou partie des produits de chaque coupe au partage en nature entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leurs besoins domestiques, et sans que ces bénéficiaires ne puissent vendre les bois qui leur ont été délivrés en nature (Articles L.243-1 du Code forestier).

Pour la campagne d'affouage 2022, la délibération du Conseil Municipal du 2 mars 2022 visait à :

- destiner les produits des parcelles 127, 128 et 129 en forêt de Chailluz à l'affouage façonné, pour la constitution de 20 lots de bois de chauffage d'environ 10 stères chacun,
- fixer le montant de la taxe d'affouage à 20 €/stère,
- arrêter le règlement d'affouage qui vient préciser toutes les conditions administratives, juridiques et techniques encadrant cette activité.

La présente délibération a pour objet d'arrêter la liste des bénéficiaires retenus pour la campagne d'affouage 2022 (rôle d'affouage).

Appel à candidatures et tirage au sort des bénéficiaires
Une campagne d'information s'est tenue du 7 au 25 mars 2022 par voie de presse et réseaux sociaux, auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage durant la campagne 2022.

8 dossiers ont été reçus complets et dans les délais, permettant l'attribution de 8 lots de bois de chauffage parmi les 20 lots disponibles. Les 8 affouagistes retenus figurent au rôle d'affouage annexé au présent rapport.

Remise des lots
Une réunion d'attribution des lots et de rappel des consignes de sécurité sera organisée par la Direction Biodiversité Espaces Verts préalablement à l'enlèvement des lots prévu à partir du 30 avril 2022.
Les bénéficiaires sont par ailleurs tenus de respecter le règlement d'affouage pour la campagne 2022 approuvé en Conseil Municipal du 3 mars 2022.

A l'unanimité, le Conseil Municipal arrête le rôle d'affouage pour la campagne 2022.

Pour extrait conforme,
La Maire,

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité
Pour : 55 Contre : 0 Abstention*: 0 Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Ville de Besançon
Direction Biodiversité et Espaces Verts

ANNEXE

Campagne d'affouage 2022 : Rôle d'affouage

Le conseil municipal a décidé de reconduire l'affouage pour une seconde campagne afin de permettre à quelques foyers bisontins de satisfaire leurs besoins domestiques en bois de chauffage.

Les bisontins ont été informé du dispositif à l'aide d'outils de communication interne, à savoir :

- Envoi d'un communiqué de presse ayant permis un relai dans les principaux médias locaux (Est Républicain, macommune.info…)
- Publication d'une actualité sur Besancon.fr
- Posts sur les réseaux sociaux de la collectivité

Malgré ce dispositif, seuls 8 dossiers ont été reçus dans les délais impartis, entre le 7 et le 25 mars 2022.

Un dossier ne présentant pas toutes les pièces demandées dans le règlement d'affouage façonné a pu être complété sur demande de la Direction Biodiversité Espaces Verts.

Ainsi, 8 dossiers complets ont été retenus pour l'attribution de 8 lots de bois de chauffage, sur les 20 lots initialement prévus.

Cette configuration n'a pas nécessité de tirage au sort.

Liste des 8 personnes se voyant attribuer un lot d'affouage :

1. Nicolas FOLLETETE, résidant au 48 rue Anne Franck à Besançon
2. Hubert EUVRARD, résidant au 6 chemin des Essarts à Besançon
3. Jean-Pierre GRY, résidant au 5c rue de la concorde à Besançon
4. Dominique FEUVRIER, résidant au 43 T avenue Clémenceau à Besançon
5. Michel PAGES, résidant au 20 chemin de Plainechaux à Besançon
6. Stéphane PRITZY, résidant au 72 rue de Chalezeule à Besançon
7. Annette MAYER, résidant au 10 chemin de Plainechaux à Besançon
8. Jean-Paul GROSBOIS, résidant au 107 chemin de Vieilley à Besançon

ANNEXE